



Signataire : André Pfeffer

Date de dépôt : 21 novembre 2022

Question écrite urgente

GeniLac : amplification des risques de pénurie électrique en hiver ?

Les réponses du Conseil d'Etat à la QUE 1796 apportent de l'ambiguïté pour masquer les conséquences négatives du projet GeniLac, en particulier celles pouvant susciter des doutes quant à la pertinence écologique et à la rentabilité du projet.

Les investissements supportés par les SIG vont certainement s'approcher du milliard de francs, voire le dépasser. Le raccordement à GeniLac entraîne des modifications sur les installations des bâtiments, à la charge des propriétaires, tout comme les taxes de raccordement au réseau.

Le réseau GeniLac est un réseau structurant pour ce qui est de la fourniture de chaud à basse température (environ 7 °C) et de froid en *free cooling* (froid naturel). Il est en revanche incompatible pour des raisons de températures avec les réseaux de chaleur traditionnels et autres, fournissant de la chaleur à plus haute température (plus de 70 °C).

Les 6% d'économies annuelles mentionnées dans la réponse à la QUE 1796 se réfèrent uniquement à la consommation du parc immobilier, qui représente 1% seulement de l'ensemble des émissions cantonales. S'agissant de la nouvelle consommation hivernale que GeniLac va générer, la valeur de 90 GWh semble irréaliste, la consommation supplémentaire d'électricité durant les six mois d'hiver serait de 110 GWh. Pour compenser ces 110 GWh, il faudrait construire deux barrages hydroélectriques tels que celui du projet de Conflan (55 GWh).

S'il est vrai que GeniLac économiserait 70 GWh en se substituant au fonctionnement des groupes de production de froid chez les particuliers, cette diminution serait seulement réalisée en été, ce qui n'améliorera pas la

problématique de la pénurie d'électricité hivernale. La surconsommation hivernale de GeniLac ne peut pas être compensée par le stockage de l'économie de 70 GWh réalisée en été, puisqu'à cette période les barrages hydroélectriques sont pleins et saturés. Ces 70 GWh ne pourront vraisemblablement pas être valorisés. Selon la problématique liée à une pénurie hivernale et suivant l'origine de l'électricité (par exemple le charbon), GeniLac pourrait aggraver la charge environnementale en émissions de CO₂. Enfin, GeniLac ne permet pas de rationaliser la demande d'électricité.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quels sont les coûts du projet GeniLac à la charge des propriétaires immobiliers ?*
- 2) *Quelle sera la consommation d'électricité de GeniLac, en période hivernale spécifiquement ?*
- 3) *D'où proviendra l'électricité nécessaire à la surconsommation d'électricité hivernale induite par GeniLac ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.